

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative



N° 14734*02
Direction Régionale de l'Environnement
De l'Aménagement et du Logement

30 MAI 2016

COURRIER ARRIVE

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
30 mai 2016

Dossier complet le
30 mai 2016

N° d'enregistrement
2016-002278

1. Intitulé du projet

CONSTRUCTION DE DEUX SERRES PHOTOVOLTAÏQUES

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 21

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

DE MOUSSAC Thomas

RCS / SIRET

8 0 9 9 9 5 3 4 3 0 0 0 1 3

Forme juridique

S.A.R.L.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N°37	Travaux ou constructions, réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération crée une SHON supérieure ou égale à 3000m ² et inférieure à 40000m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Construction de deux serres photovoltaïques pour des activités de maraîchage.

4.2 Objectifs du projet

Développer et pérenniser une exploitation existante dans l'activité de maraîchage.
La construction de ces deux serre permettra d'augmenter les volumes de culture, et ainsi développer l'activité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le montage des serres se fera sur une période de 5 mois environ, s'étalant sur la période du 00/00/000 au 00/00/0000.

Le mode constructif présente peu de nuisance, il s'agit de structure légère monter grâce à des petits engins de levage.

Les travaux seront réalisés en une seule phase.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'activité de maraîchage pourra débuter dès la fin de la réalisation des travaux

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

sans objet

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

sans objet

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Emprise au sol totale des deux serre :	18464m ²
Surface de plancher totale des deux serres:	18389m ²
Hauteur au pignon:	4.90m
Hauteur à l'égout:	4.07m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___

Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___

Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___

Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Actuellement les terrains sont utilisés pour de la culture maraîchère à l'air libre

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date

d'approbation :

Précisez le ou les

règlements applicables à

la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Situé en périmètre de monuments historiques.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Situé en périmètre de monuments historiques.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Château de la sauzaie à 250m

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Ressources	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non une étude ne semble pas utile en vue des éléments fournis.

En effet le mode constructif est rapide et simple. il crée très peu de nuisances olfactive, sonore, ou visuelles.

La zone de construction est une zone agricole déjà dédiée au maraîchage, et il n'y a aucune espèce animal ou végétale susceptible d'être dérangée dans cette zone.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

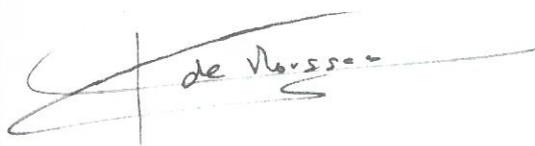
	Objet	

9. Engagement et signature

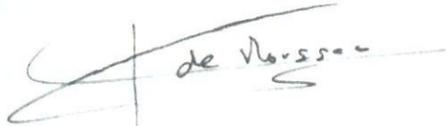
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

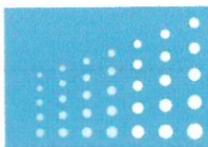
Fait à **MIGNE-AUXANCES** le, **18/05/2016**

Signature

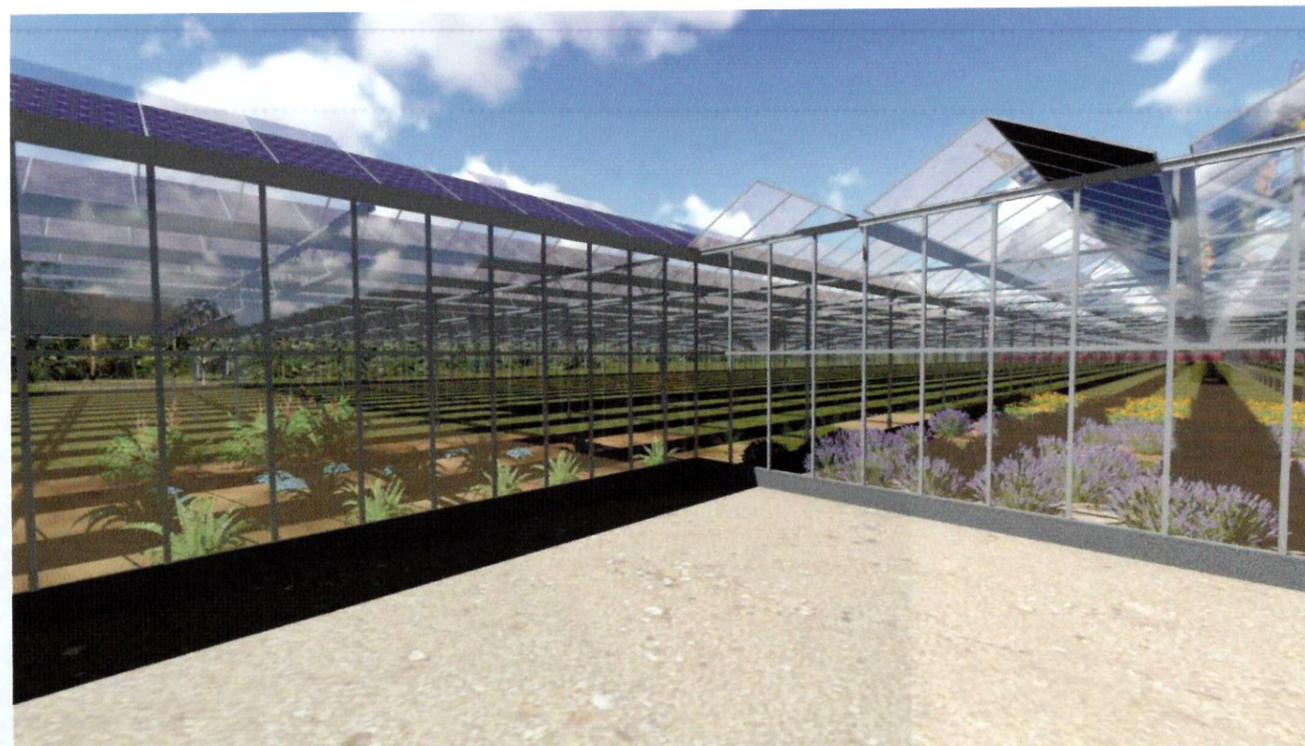


TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 21
 62, avenue de la Loge - 86440 Migné-Auxances
 Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48
 R.C.S. Poitiers : 809995343

	Construction de deux serres photovoltaïques - 17138 SAINT XANDRE	
PC4	NOTICE DESCRIPTIVE DU PROJET	
	 TECHNIQUE SOLAIRE INVEST21 62, avenue de la Loge - 86440 Migné-Auxances Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S. Poitiers : 809995343	Michel BLANCHON ARCHITECTE D.E.S.A 7 Route de Neuville - 86000 POITIERS 06.30.36.35.46

TECHNIQUE SOLAIRE 

Promoteur *d'énergie verte*



CONSTRUCTION DE DEUX SERRES PHOTOVOLTAÏQUES

Emprise au sol : environ 18464 m²



Table des matières

I.	ETAT INITIAL DU TERRAIN :	1
II.	IMPLANTATION DU PROJET :	2
III.	INSERTION DANS SON ENVIRONNEMENT :	2
IV.	DESCRIPTIF DES SERRES :	2
V.	ACCESSIBILITE :	3
VI.	RESEAUX :	5
VII.	LUTTE CONTRE L'INCENDIE :	5

I. ETAT INITIAL DU TERRAIN :

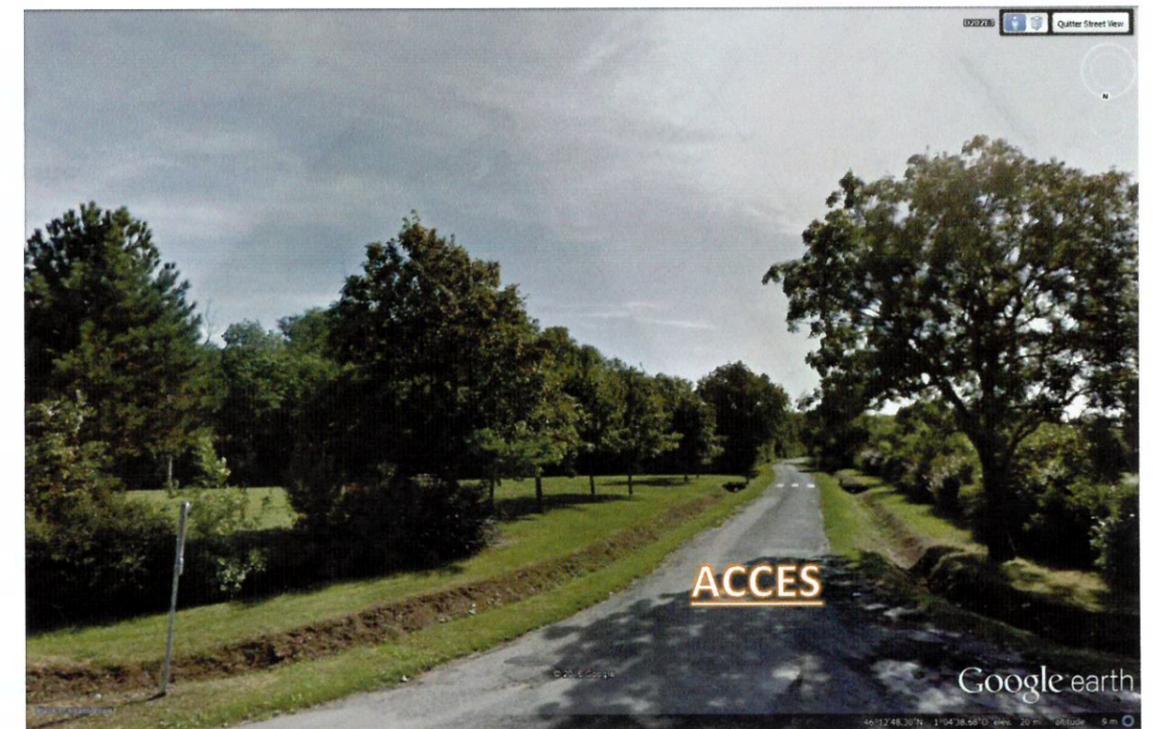
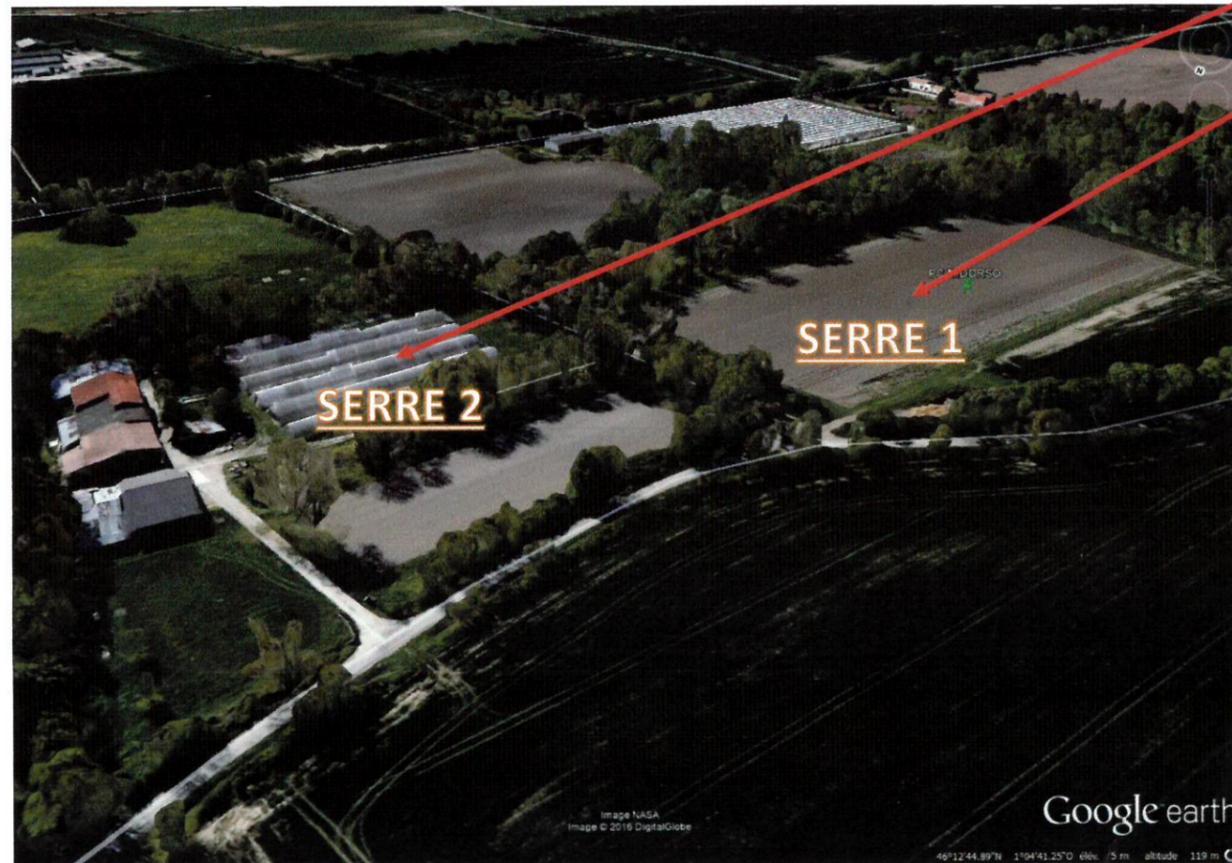
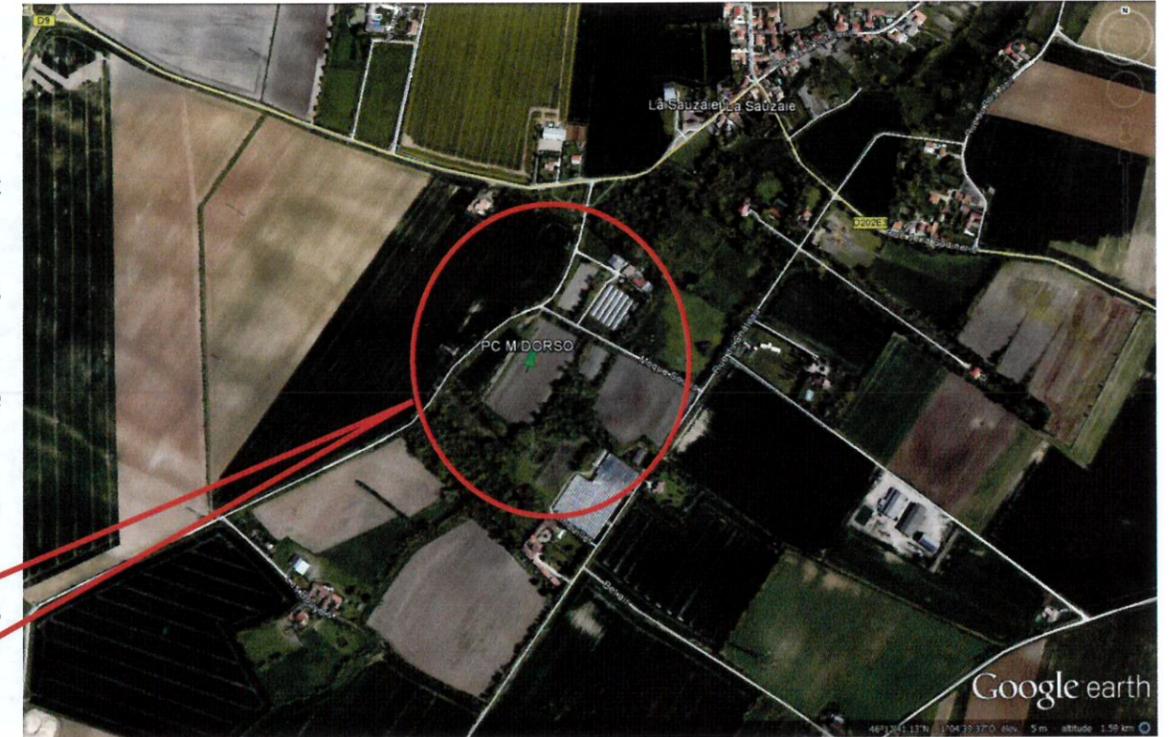
Le projet de construction se situe sur la commune de SAINT XANDRE (17138), aux lieux-dits «La Moque Souris - Limouillet». Il s'inscrit dans un paysage rural entouré de bocage à grandes mailles (cf. vue satellite).

Le terrain est à ce jour utilisé comme **une zone de culture** avec quelques serres tunnel plastiques qui sont vouées à être remplacées par le projet des serres verre, objet de la présente demande de permis de construire.

Le terrain est bordé coté route par une haie, qui coupe la visibilité à hauteur d'homme qui dissimule les éléments présents sur le site et évite de potentiels nuisances visuelles inhérentes à l'activité.

L'extrait cadastral servant de plan de situation (PC1), donne des indications d'environnement éloigné (voies de circulation, densité des constructions proches...).

Les photographies et éléments PC6 et PC7 de la présente demande permettent d'apprécier l'ambiance du paysage rapproché (les angles de prises de vues sont repérés sur PC2). Le terrain est plat et les accès sont existants.



II. IMPLANTATION DU PROJET :

Les serres verre multi-chapelles type « venlo » équipées en pan sud de panneaux photovoltaïques, seront implantées sur les parcelles n°80 et 13 de la section ZC, orienté à 30° Sud-Ouest.

L'implantation du projet sera réalisée en respectant la trame bâtie existante et celle-ci sera effectuée en remplacement des serres plastiques déjà présentes sur le site.

La construction respectera donc les prescriptions du PLU en vigueur. Toute la végétation existante sur site sera préservée.

III. INSERTION DANS SON ENVIRONNEMENT :

La topographie du terrain ne sera pas modifiée par la construction de ces serres, car une partie du terrain est déjà recouverte de serre tunnel. Le terrain et ses abords ont déjà été travaillé (décaissement, remblaiement, empiérement...) puisque l'activité est déjà existante sur le site.

Le volume général des constructions sera simple et sobre, les matériaux utilisés seront en harmonie avec l'environnement proche (PC6).



IV. DESCRIPTIF DE LA SERRE :

❖ Mode constructif :

Les serres photovoltaïques objet de la présente demande sont des serres verre multi-chapelles de type « venlo ». Elles sont constituées d'une structure principale en aluminium et de panneaux de verres sur toutes les façades. La structure des serres est complétée par des poutres types treillis qui viennent rigidifier l'ensemble.

Des ouvrants seront disposés sur les façades et sur les pans Nord des chapelles. Ils seront répartis de façon homogène sur toute la surface de la serre afin de faciliter l'aération.

Les pans Sud des chapelles seront équipés de panneaux photovoltaïques polycristallins directement intégrés à la structure de la serre sans support supplémentaires. Ils seront fixes (pas d'ouvrant sur les pans Sud des chapelles) afin de respecter les contraintes techniques et réglementaires en vigueur.

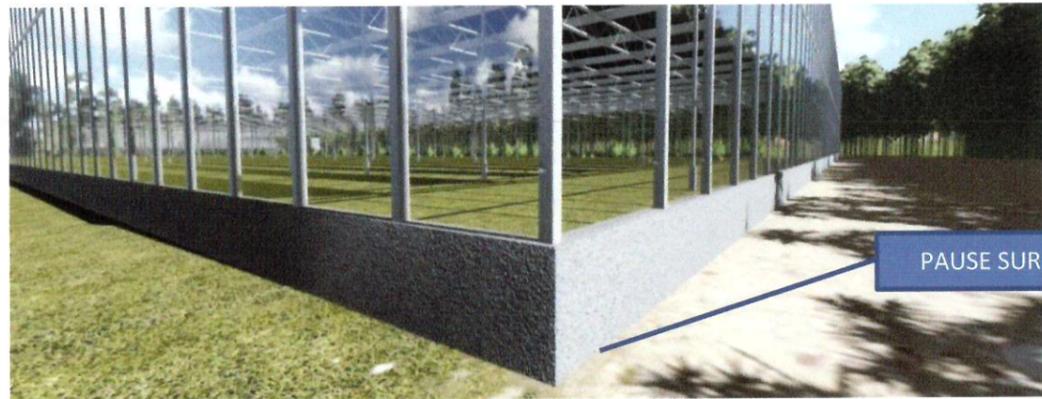
Les pentes des différentes chapelles seront de 53% (voir PC-5). La serre la plus grande aura une longueur de 155.00m au maximum et une largeur de 110.00m au maximum avec des travées intérieures de 9.00m. La seconde mesurera 61.00m X 50.00m.

Leur emprise au sol commune sera de 18464m² (impact toiture) et leur surface de plancher sera de 18389m².

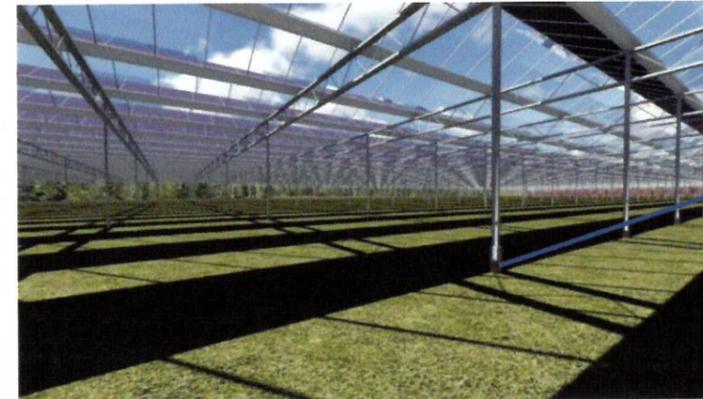


❖ Matériaux et couleurs :

Les éléments de soubassement seront en béton préfabriqué en appui sur des longrines, et seront visibles sur la partie basse de toutes les façades (environ 30cm). La structure sera en aluminium (teinte gris clair mat) sur l'ensemble des éléments visibles.



PAUSE SUR LONGRINES

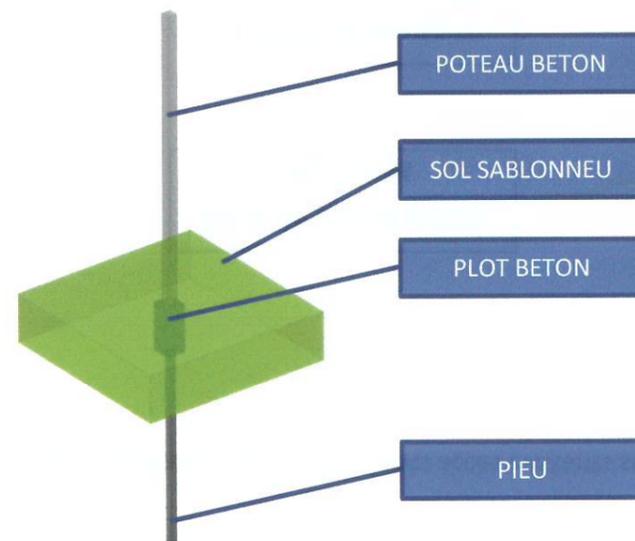


PLOT BETON + POTEAU

❖ Nature du sol et terrassement :

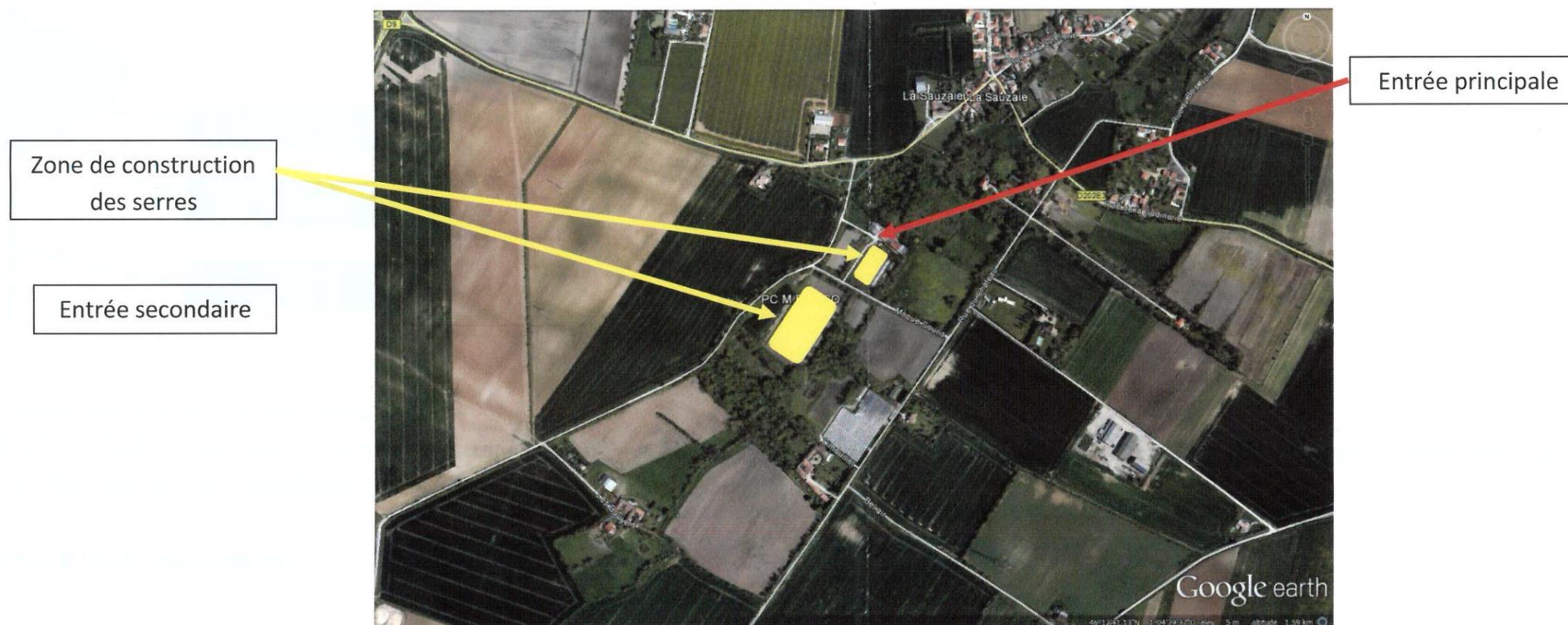
Il s'agit d'une terre sablonneuse, par conséquent non compact et qui a la propriété de moins retenir l'eau.

Il n'y aura pas de terrassement particulier nécessaire, le terrain étant déjà adapté, car il s'agit d'une structure légère en appui sur des petits plots béton sous chaque poteau, qui eux même sont en appui sur des pieux enfoncer dans le sol à environ 2m.



V. ACCESSIBILITE :

La serre sera accessible par les différents accès existants sur site.



VI. RESEAUX :

❖ Alimentation :

L'alimentation en eau potable sera reprise du réseau existant sur site.

Trois SHELTERS (Locaux techniques) seront positionnés à proximité des serres (PC2) et seront raccordés au réseau électrique à proximité.

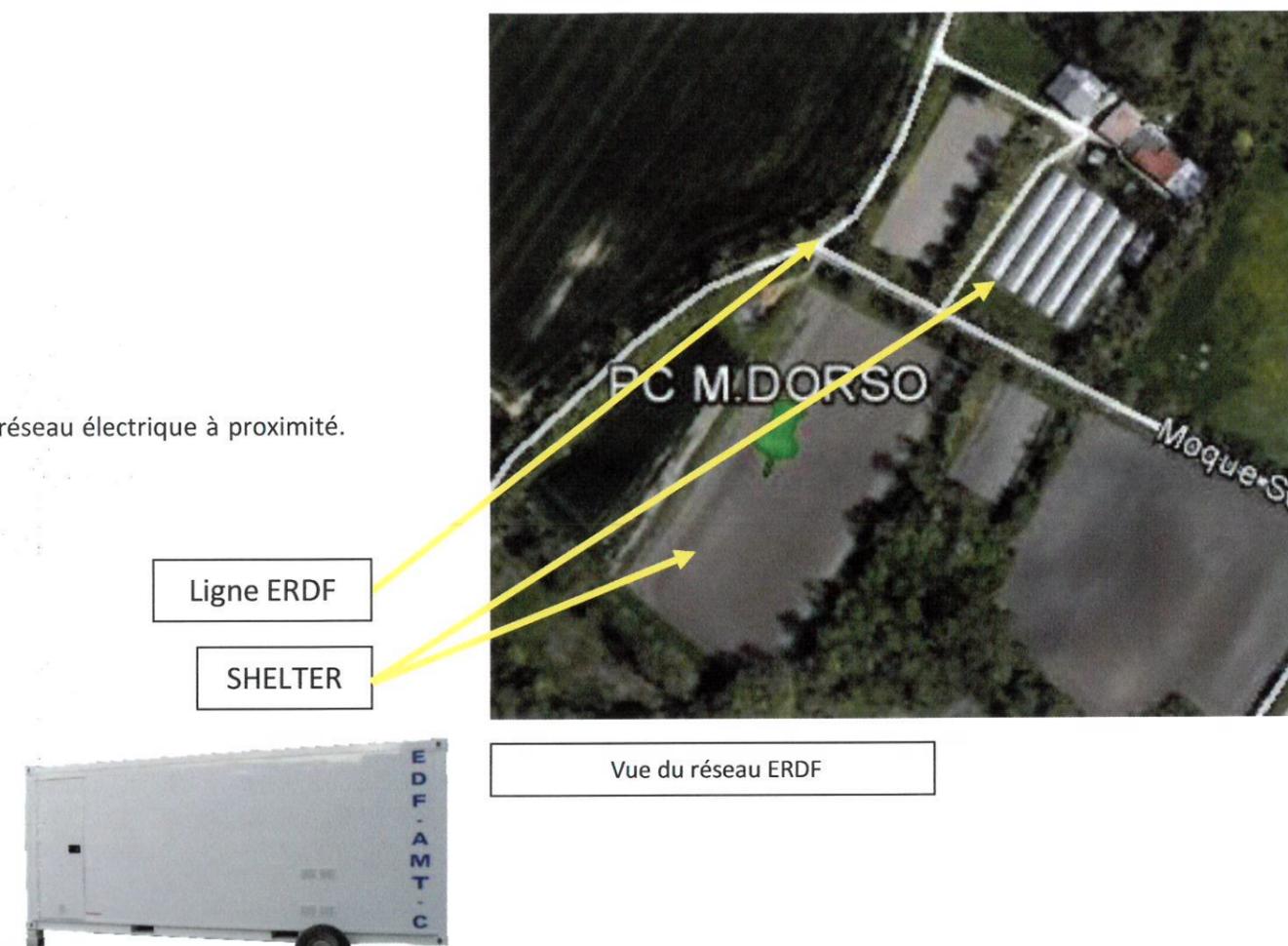
Les SHELTERS auront une emprise au sol de 12.5m² chacun et une surface de plancher de 12m² chacun.

❖ Evacuation :

L'évacuation des eaux pluviales sera réalisée via le réseau E.P existant sur site.

VII. LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

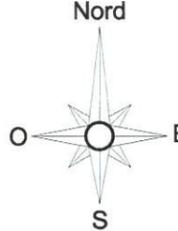
Les prescriptions du SDIS seront respectées.



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

- - - - - Réseaux EDF
- - - - - Limites de l'exploitation
 Hauteur faitage+égout toit
 Niveaux NGF
← PENTE 0.00%
 Végétation existante et conservée



Département :
CHARENTE MARITIME

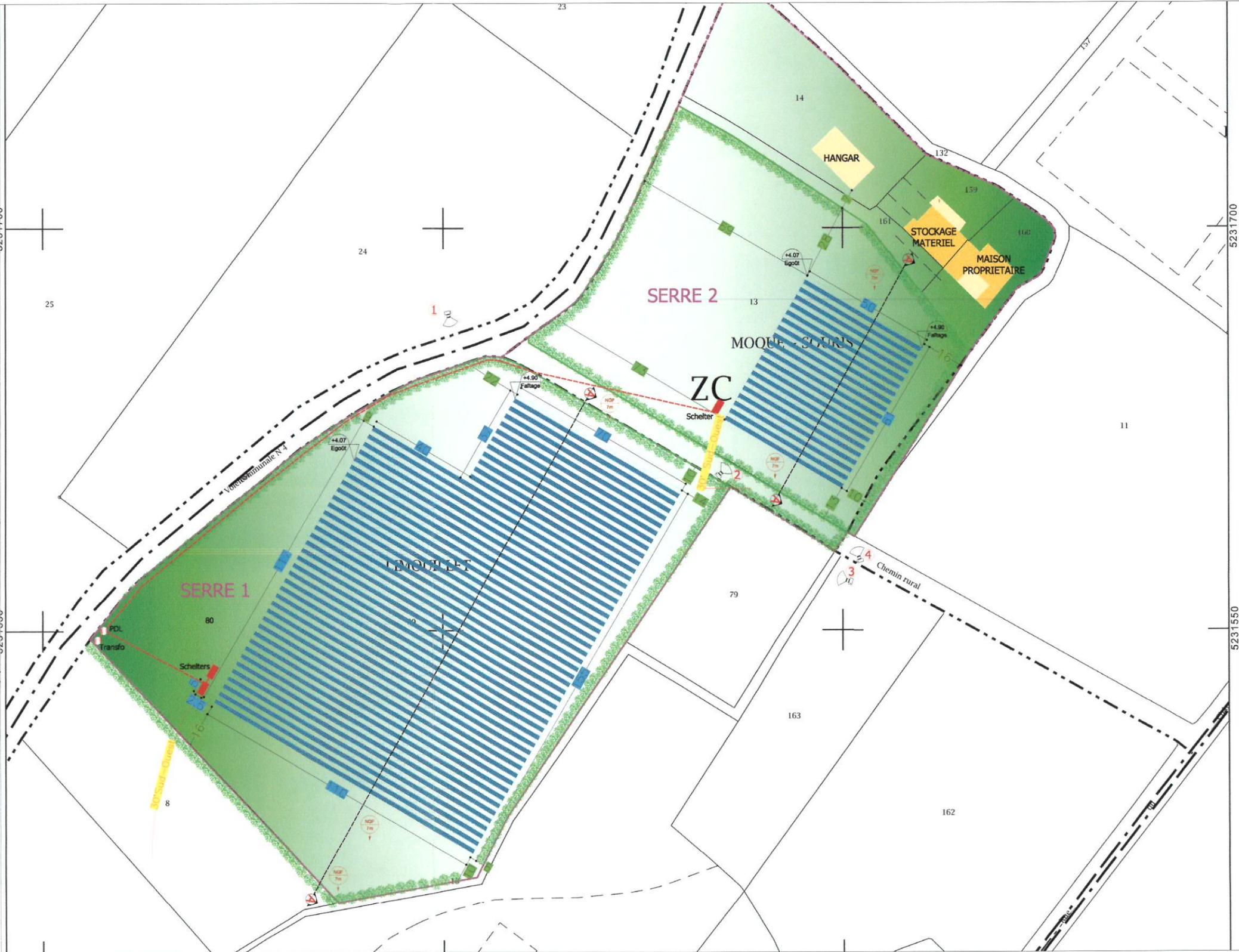
Commune :
SAINT-XANDRE

Section : ZC
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 14/03/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46



14/03/2016	Plan de masse
1/1500	
PC 2	

Construction de deux serres agricoles photovoltaïques
Puissance installée = 1566KWc

PC


TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 21
 62, avenue de la Loge - 85440 Migné-Auxances
 Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48
 R.C.S. Poitiers : 809995343

Michel BLANCHON
 ARCHITECTE D.E.S.A.
 7 Route de Nouaillé - 86000 POITIERS
 06.30.36.35.46



Promoteur **d'énergie verte**

62, avenue de la Loge
 85440 Migné-Auxances
 Tél. 05 49 56 01 19
 Fax 05 49 53 23 48
 contact@techniquesolaire.com

M. DORSO - EARL LSDLS
 Lieu-dit " moque souris - limouillet "
 17138 - SAINT XANDRE

Ajout légende végétation	ind-0

CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.